

Dans l'optique des régions

Une chance pour les régions

Les deux projets du Conseil fédéral et du Parlement relatifs à l'énergie confèrent des avantages aux «cantons hydrauliques». Ils fournissent une contribution importante au développement économique de nos régions, surtout pour les branches innovantes de l'économie et le tourisme.

Arguments de poids dans l'optique des régions

Les arguments suivants militent en faveur des projets constitutionnels précités:

- La **redevance pour l'encouragement** des énergies renouvelables permet l'octroi d'aides financières à des projets portant sur des énergies renouvelables et sur l'utilisation rationnelle de l'énergie. Dans les régions agricoles, dans les cantons et dans les communes, ces fonds représentent une impulsion importante pour d'autres investissements. Il en est ainsi pour la branche du bois et pour l'industrie de la construction. Un franc affecté à la promotion engage jusqu'à 10 francs d'investissements privés. C'est ce que montrent les expériences faites dans le programme d'investissement Energie 2000, en 1997.
- Au moins un quart du produit de la redevance promotionnelle tombe directement

dans l'escarcelle des «cantons hydrauliques» et, par conséquent, revient aux régions de montagne. Ces fonds servent au maintien et au renouvellement des centrales électriques et compensent également, dans certains cas particuliers, les investissements non amortissables (INA). En période de libéralisation du marché de l'électricité et de baisse des prix du courant, la redevance promotionnelle joue, pour ces régions, un rôle existentiel et politique important.

- La **redevance en faveur de l'environnement** sera perçue exclusivement sur les énergies non renouvelables. La force hydraulique et le bois ne sont donc pas touchés. Cela signifie, s'agissant de ces agents énergétiques, un avantage concurrentiel.

En résumé

La force hydraulique est notre source d'énergie indigène la plus importante. Nous devons conserver cet atout en modernisant les centrales hydroélectriques. Surtout à l'heure de la libéralisation! Les articles constitutionnels «relatif à une redevance incitative sur l'énergie en faveur de l'environnement» (redevance en faveur de l'environnement) et «relatif à une redevance pour l'encouragement des énergies renouvelables» (redevance promotionnelle) consolident les forces hydrauliques suisses – dans les régions agricoles essentiellement.

rentiel direct de deux centimes par kilowattheure.

- Une réglementation spéciale, s'appliquant aux deux projets, remédiera aux inconvénients que pourraient subir les productions gourmandes d'énergie. Les entreprises régionales importantes en bénéficieront. Leur compétitivité ne sera donc pas mise en péril, face à l'étranger notamment.
- A moyen terme, cette politique sert également les intérêts du tourisme: les mesures prévues par le Parlement et par le Conseil fédéral contribuent à la sauvegarde de notre environnement et de nos paysages; elles garantissent, précisément dans les régions touristiques, la qualité de vie, l'une des «matières premières» de notre tourisme.

Avantages supérieurs pour les régions agricoles

Les moyens tirés de la redevance promotionnelle seront investis dans des projets en faveur d'énergies renouvelables, d'une utilisation rationnelle de l'énergie, et pour le maintien des forces hydrauliques, à chaque fois à raison d'un quart au moins des fonds récoltés. Au total, cela repré-

sentera un montant annuel minimum de 450 millions de francs pendant dix ans.

Spécialement dans les régions agricoles, des moyens financiers seront mis à disposition des projets suivants:

- Energies renouvelables (installations autonomes): forces hydrauliques, utilisation du bois comme agent énergétique, exploitation des rejets de chaleur, installations solaires sur des surfaces déjà bâties.
- Utilisation rationnelle de l'énergie: font partie de cette catégorie les assainissements de bâtiments sur le plan énergétique, les centrales à énergie totale équipées, les bâtiments Minergie, les installations du bâtiment, les techniques industrielles, l'amélioration des appareils électriques, etc.

Les évaluations détaillées des programmes d'Energie 2000 – y compris le programme d'investissement de 64 millions de francs de 1997 – démontrent que les régions, en particulier les régions agricoles, recourent fréquemment aux mesures promotionnelles. Les cantons agricoles tels qu'Appenzell Rhodes Intérieures, les Grisons, Glaris, Uri, Thurgovie, Saint-Gall et Valais se sont associés plus que les autres au programme d'investissement.

Des critères nets pour l'octroi des fonds

Les exigences suivantes doivent être remplies pour que puissent être octroyés des fonds promotionnels pour le maintien et le renouvellement des forces hydrauliques:

- Description de la situation financière du requérant et des mesures techniques prévues.
- Evaluation des coûts et plan de financement, et présentation des efforts entrepris pour retrouver une rentabilité propre (maîtrise des charges supplémentaires non rentables).
- Exposé des efforts réalisés jusqu'ici pour augmenter le rendement ou réduire l'endettement.
- Présentation de la position de la centrale électrique dans le cadre de l'approvisionnement régional ou national; contribution à la stabilité du réseau.

Comme il faut absolument tenir compte aussi de la protection de l'environnement, il peut être admis que des fonds sont disponibles pour des mesures écologiques. Celles-ci seront cependant liées à des mesures d'exploitation.

L'énergie du bois a le vent en poupe

Dans les forêts suisses, il y a aujourd'hui deux fois plus de bois que nécessaire. Dans les années à venir, l'utilisation du bois à titre d'énergie de chauffage et d'eau chaude deviendra donc un must. C'est une grande chance pour l'une des énergies renouvelables les plus adéquates. L'énergie du bois est en vogue. Le canton de Lucerne le montre, lui qui couvre à l'heure actuelle déjà 8 pour cent de ses besoins en chaleur grâce à des chauffages à bois déchiqueté des plus modernes.

Un bon exemple de cette constatation est le canton de Thurgovie: les projets du programme d'investissement ont suscité, avec une aide initiale de 5 millions de francs, une poussée des investissements de 44 millions de francs répartis sur plus de cent projets pertinents en matière d'énergie. Les installations de chauffage à bois ont la cote en Thurgovie: 4 % des besoins de chaleur (doublement de la moyenne suisse!) – est produit par deux cents chauffages à bois déchiqueté et par 3500 chauffages à bûches. Chaque année, 5000 tonnes d'huile de chauffage sont épargnées de la sorte!

Grâce au produit de la redevance promotionnelle, la marge de manœuvre des régions sera plus grande pour réaliser activement leurs propres projets énergétiques. L'efficacité du programme subséquent d'Energie 2000, à mettre en œuvre l'année prochaine, en sera encore accrue.

Assurer l'avenir de nos centrales hydrauliques

L'importance des forces hydrauliques pour l'économie régionale est grande. Avec plus d'un milliard de francs de création de valeur par année; l'énergie hydraulique est vitale, avant tout pour l'économie des

régions de montagne. Sur cette valeur, 200 millions servent à payer des salaires. En outre, 300 millions de francs par an sont investis dans le renouvellement des forces hydrauliques. De 1991 à 1995, 43 % de l'utilité économique globale ont été injectés directement et de manière efficace en faveur de l'emploi dans les régions de montagne, créant un volume de travail de 600 à 800 années-personne.

C'est ici qu'intervient la redevance promotionnelle; au moins un quart des fonds (donc 110 millions de francs par an) ira au maintien et au renouvellement des forces hydrauliques ainsi qu'aux prêts octroyés pour surmonter les difficultés créées par les investissements non amortissables (INA), conséquence de la libéralisation du marché de l'électricité.

Selon le Conseil fédéral, le renouvellement à long terme des forces hydrauliques n'est plus totalement garanti sans des mesures connexes. Les INA des centrales électriques s'élèvent à plusieurs centaines millions de francs. S'ils ne sont pas compensés, il y a risque de faillites, de ventes à des repreneurs étrangers et de pertes d'emplois. En cas de faillite, ce sont surtout les cantons et les caisses de pension qui essuieraient les pots cassés, en leur qualité de principaux bailleurs de fonds.

Les entreprises gourmandes d'énergie seront épargnées

En Suisse, les plus importants centres de production gourmands d'énergie se trouvent dans des régions plutôt agricoles. Ainsi dans l'espace Soleure-Jura (acier-fer), l'arrière-pays glaronais (industrie textile), le Tessin-Mendrisio (acier-fer); Brugg-Zurzach (ciment, panneaux d'aggloméré), Fribourg-Broye (ciment, béton, carton ondulé), Valais (chimie, aluminium).

Grâce aux règles spéciales prévues pour de telles entreprises dans les deux projets constitutionnels, il est possible d'accorder des allègements à ces branches qui occupent environ 75'000 salariés. Par conséquent, elles demeureront concurrentielles.

Dix Fiches Energie

Une série de 10 «Fiches Energie» traite de tous les aspects de l'article constitutionnel relatif à une redevance incitative sur l'énergie en faveur de l'environnement (redevance en faveur de l'environnement) et de l'article constitutionnel pour l'encouragement des énergies renouvelables (redevance promotionnelle)

- N° 1 Promotion de l'énergie du soleil, du bois et de l'eau
- N° 2 Taxer l'énergie – réduire les charges salariales
- N° 3 Dix réponses à des questions souvent posées
- N° 4 Politique actuelle de la Suisse en matière d'énergie
- N° 5 Pour soutenir l'économie et stimuler l'innovation
- N° 6 Pour un environnement sain et un climat intact
- N° 7 Une chance pour les régions
- N° 8 Redevance promotionnelle: des efforts consolidés
- N° 9 Bon pour le porte-monnaie, bon pour la qualité de vie
- N° 10 Libéraliser oui, mais pas sans mesures connexes

Les Fiches Energie (Fact Sheets) se trouvent, avec d'autres documents et informations, sous: www.admin.ch/bfe/zukunft

Adresse utile (information et commande de matériel)

Office fédéral de l'énergie, Monbijoustrasse 74,
3003 Berne, section Information:
tél. 031 323 22 44, fax: 031 323 25 10.
E-mail: office@bfe.admin.ch